

LE COURRIER DU LECTEUR

Nous avons reçu du Comité Olympique Belge la lettre suivante :

Monsieur le Chancelier,

Nous avons constaté avec étonnement que, selon l'article « Une note de la Fédération Internationale de Bobsleigh au Comité International Olympique », publié dans le numéro 62 du Bulletin du Comité International Olympique, La Belgique aurait décidé de participer aux concours de Squaw Valley.

Cette information est inexacte. En effet, le Comité Olympique Belge a résolu de ne pas participer aux Jeux Olympiques d'Hiver 1960.

Nous vous saurions donc gré d'insérer un avis rectificatif à ce sujet dans un prochain bulletin.

Veillez agréer...

*Au nom du Comité Olympique Belge:
Le Secrétaire Général.*

J. CRAHAY.

La Fédération Internationale de Bobsleigh proteste

Nous avons reçu une lettre de la Fédération Internationale de Bobsleigh et de Tobogganing par laquelle son président, le Comte de la Frégéolière ne se déclare nullement satisfait de la décision que le Comité International Olympique a prise à Tokyo et par laquelle

l'élimination de ce sport est devenue un fait acquis en ce qui concerne les Jeux de Squaw Valley. Le manque de place nous empêche de publier cette longue protestation qui contient, en fait, les arguments déjà énoncés dans nos précédentes éditions et qui sont connus. Nous tenions cependant à mentionner l'envoi de cette lettre par souci d'objectivité.

La Fédération Internationale de Gymnastique n'est pas satisfaite

La Fédération Internationale de Gymnastique, par la voie de son président, M. Charles Thoeni, à Genève, vient d'adresser une lettre-circulaire aux membres du Comité International Olympique par laquelle elle manifeste son mécontentement au sujet de la réduction du nombre des gymnastes pouvant prendre part aux Jeux Olympiques et dont la décision fut prise à la session de Tokyo. La Fédération Internationale de Gymnastique souligne dans son exposé qu'à Helsinki en 1952, le nombre des gymnastes pouvant être inscrits était de hmt. Il fut réduit à six par la suite, correspondant à une réduction de 25%. La récente décision ramène ce nombre à cinq dont quatre athlètes pouvant être classés. La réduction, comparativement à ce que fut la participation des gymnastes à Helsinki, atteint ainsi 40%. Nous ne pouvons publier la longue lettre de la Fédération Internationale de Gymnastique, mais là également nous tenions à la citer par souci d'objectivité. La



Lausanne Palace

TOUT PREMIER RANG - AU CENTRE DE LA VILLE - 220 LITS - 160 BAINS

*Grill-room · Restaurant italien · Bar dansant
Night-Club · Snack-bar · Terrasses fleuries*

Télégramme : Palace
Télex international

Max H. Meyer, directeur.